

## Conditions de réouverture du lycée Château Blanc en juin 2020

### Note aux parents d'élèves



#### 1. Dates de réouverture:

Il est prévu une réouverture des classes à **partir** du 2 juin 2020 (voir le planning ci-dessous).

#### 2. Modalités de réouverture :

Un guide relatif à la réouverture des établissements scolaires et aux conditions de poursuite des apprentissages détaille les principes de la reprise des classes. Il est recommandé, par exemple, de procéder à une réouverture par niveau et de proposer aux classes des parcours par semaine.

La scolarisation des élèves en présentiel repose sur le libre choix des responsables légaux (dans le contexte de cette fin d'année scolaire). C'est pourquoi un sondage a été réalisé auprès des parents d'élèves par Pronote début mai -ouvert jusqu'au 15 mai afin de connaître le nombre d'élèves qui devraient fréquenter l'établissement. A l'heure actuelle les familles qui ont répondu, soit 275 réponses, se prononcent à près de 50% pour une reprise en présentiel de leur enfant.

Les cours se déroulent en groupe comprenant au maximum 15 élèves dans le respect des règles de distanciation sociale.

La présence des lycéens est organisée selon des modalités qui ont été fixées en fonction des possibilités d'accueil.

Vous trouverez, ci-après, par semaine, les dates d'accueil de votre enfant en fonction de sa classe, **car elles peuvent varier**.

Semaine 23 - du Ma 02 au Ve 05/06	Semaine 24 - du Lu 08 au Ve 12/06	Semaine 25 - du Lu 15 au Ve 19/06	Semaine 26 - du Lu 22 au Ve 26/06	Semaine 27 - du Lu 29 au Ve 03/07
Classes de 3°	Classes de 3°	Classes de 3°	Classes de 3°	
Classe de Seconde GT	Classe de Seconde GT	Classe de Seconde BCP/GT	Classe de Seconde BCP/GT	
		Classes de Première CAP	Classes de Première CAP	Classes de Première CAP
	Classe de Première BCP/BTn BMA	Classe de Première BTn	Classe de Première BTn	Classe de Première BCP/BMA
	Classes de Terminale CAP			
Classes de Terminale BCP/BTn le 2 juin		Classes de Terminale BTn	Classes de Terminale BTn	Classes de Terminale BCP

Dans tous les cas de figure, après le 2 juin, les élèves sont dans trois situations possibles, éventuellement cumulatives :

- en classe ;
- en étude si les locaux et les moyens de surveillance le permettent ;
- à la maison avec la poursuite de l'enseignement à distance.

Toutefois si les enseignants assurent des cours en présentiel ils ne seront pas en mesure de proposer le suivi à distance. Ils mettront néanmoins à disposition des élèves, sur Pronote, les supports et exercices travaillés en classe (dans le cahier de textes). L'enseignement à distance pour les élèves restés chez eux est assuré par les professeurs qui sont eux-mêmes restés à domicile.

### **3. Protocole sanitaire :**

L'ouverture de l'établissement est encadrée par un protocole sanitaire qui repose sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé. Ce protocole est disponible sur le site du ministère et peut être consulté par les familles. Dans ce cadre il existe un protocole de nettoyage et une désinfection stricts des bâtiments, des meubles, etc...

Le respect de ce protocole ne permettra pas, de façon concomitante, d'assurer l'entretien de tous les espaces internat et externat. J'ai donc décidé, après concertation avec le personnel qui assure l'entretien des locaux, de ne pas rouvrir l'internat. Les parents des internes ont été informés de cette décision par courrier individuel en date du 12 mai.

Par contre **la restauration scolaire sera assurée**, en priorité pour les élèves DP5 et DP4, dans le strict respect du protocole sanitaire défini au niveau national. Toutefois, le choix de plats sera restreint et les élèves devront se conformer à des horaires contraints par classe.

*Dans le cadre du protocole sanitaire il est demandé aux parents de prendre les précautions suivantes avant de laisser partir leur enfant au lycée :*

- a. surveiller l'apparition de symptômes chez leur jeune, notamment par la prise de température avant le départ pour le lycée ;*
- b. en cas de symptômes évocateurs ou de fièvre (37.8°C ou plus) ou de cas confirmé de COVID dans la famille, l'élève ne devra pas se rendre au lycée et les parents devront prendre avis auprès du médecin traitant pour décider des mesures à prendre ;*
- c. avoir une hygiène stricte des mains comprenant le lavage au départ et au retour à la maison.*

L'établissement a défini une organisation précise permettant la distanciation physique, le lavage des mains ou la désinfection de celles-ci par gel hydro-alcoolique. Cette organisation se matérialise par un affichage, des sens de déplacement pour l'entrée, la sortie de cours, de l'établissement, les récréations, l'accès à la restauration scolaire... Les entrées des élèves se feront par l'arrière de l'établissement –impasse Saint Just- un fléchage sera apposé de l'entrée régulière jusqu'à l'entrée accessible-. Le trajet est sécurisé et ne nécessite pas la traversée de la chaussée. Un/e AED indiquera le cheminement aux élèves. La sortie se fera par classe par le portail habituel.

Les nouveaux emplois du temps de votre enfant seront disponibles sur le site pronote de l'établissement à partir du 29 mai.

Les élèves (ainsi que les personnels) seront formés aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque. Vous pouvez consulter le fascicule qui leur sera remis le premier jour de cours.

Pour les personnels, le port d'un masque « grand public » est obligatoire. Pour les 3PREPA Métier et les lycéens, le port du masque « grand public » est obligatoire. L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies particulières.

**Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants ainsi que des mouchoirs en papier.** En cas de grandes difficultés à vous en procurer le lycée disposera de quelques masques

#### **4. Si un élève accueilli présente des symptômes Covid dans l'établissement ?**

Pour rappel, les symptômes évocateurs du Covid-19 sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre. Dans l'hypothèse où une personne accueillie présente des symptômes au sein de l'établissement elle est isolée à l'infirmerie sans délai.

Ses parents ou ses responsables légaux sont immédiatement appelés pour qu'ils viennent la chercher sans délai, en respectant les gestes barrière. Il sera procédé à un nettoyage approfondi de la pièce où a été isolé/e l'élève après un temps de latence de quelques heures. L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de cas confirmé la cheffe d'établissement prévient les services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires qui détermineront la conduite à tenir : décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement. Les parents sont avertis par tout moyen de la situation (Pronote ou SMS ou téléphone).

#### **5. Calendrier scolaire, examens, Parcoursup orientation et conseils de classes:**

Le calendrier des vacances scolaires est maintenu. Les vacances estivales débuteront le 4 juillet et prendront fin le 31 août.

L'ensemble des épreuves du diplôme national du brevet et du baccalauréat général, technologique et professionnel sont validées à partir des notes du livret scolaire, **à l'exception de l'épreuve orale du baccalauréat de français qui est maintenue (semaine du 26 juin au 4 juillet)**. Le suivi par Parcoursup perdure comme initialement prévu. Une foire aux questions est également disponible sur le site.

L'accompagnement à l'orientation des classes de troisième et de seconde est assuré conformément aux textes. Les PP sont en charge du suivi de ces classes. Les conseils de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre sont maintenus. Ils se dérouleront dans le respect des règles sanitaires.

**Les coordonnées de l'Infirmière scolaire sont les suivantes : Mme Veyssièrre 02 38 95 06 15**

Les coordonnées des autres personnels sont précisées sur le carnet de liaison de votre enfant.